

PRIME DE POUVOIR D'ACHAT

A l'heure où le baromètre social montre que nous sommes dans un mal-être profond : **mobilisons-nous** et exprimons notre **mécontentement**, face à ces décideurs qui sont loin des conditions de travail et de vie des agents de la CeA. Comment pouvons-nous continuer de soutenir et d'accompagner les usagers, alors que nous-même sommes en difficultés ?

STOP au manque de considérations de l'exécutif !

Grâce à la détermination de l'intersyndicale, l'exécutif a revu sa position.

Mais attention :

Prime pouvoir d'achat à quelles conditions ?

L'annonce du président BIERRY n'est assortie d'aucune garantie.

Quelles sont ses modalités et ses conditions de versement ?

De nombreux agents territoriaux alsaciens ont bénéficié de cette prime de pouvoir d'achat et aux montants maximum. A combien sera notre prime, dans une collectivité dont l'excédent budgétaire est de 261 millions € ?

Les agents de la CeA, les malmenés de la fonction publique territoriale.



Rassemblons-nous pour en obtenir davantage !

POURQUOI PAS VOUS avec NOUS ?

**Venez nombreux le 18 décembre 2023 à 9h
sur le parvis de l'hôtel de la CeA à Strasbourg,
jour du vote du Budget !**



Chèque à compléter à votre nom et à envoyer pour signature à frederic.bierry.elu@alsace.eu

	Banque de la CeA	800 €
		
Huit cents euros _____		
à verser à _____		Agent de la CeA
Prime pouvoir	d'achat	Frédéric BIERRY